

**Affaire n°2020-042**

**AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU PACTE  
DE SOLIDARITE TERRITORIALE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Par délibération du 20 juin 2018, la commune de Bras-Panon a autorisé le maire à signer à la convention relative au pacte de solidarité territoriale conclue avec le conseil départemental de La Réunion pour la période 2018-2021.

Au regard de l'avancée des différents projets et pour permettre de prendre en compte les orientations de la mandature, des modifications suivantes ont été demandées au sein de la convention :

- L'opération « Voiries Avocats/Roberto » est supprimée (- 500 000,00 euros)
- Les crédits alloués à cette opération sont à réallouer à l'opération « Place de la Mairie » (+ 500 000,00 euros, soit 650 000 euros au total pour cette opération)

Pour information, les travaux de réfection de la voirie Avocats/Roberto seront reprogrammés dans le cadre d'un schéma directeur global d'aménagement routier sur la mandature 2020-2026.

Pour rappel, au titre du pacte de solidarité territoriale, les opérations suivantes sont donc inscrites :

| PROJETS                           | MONTANT HT  | MONTANT SUBVENTION DEPARTEMENT | OBJECTIFS   |
|-----------------------------------|-------------|--------------------------------|---|
| 1) Place de la Mairie             | 1 500 000 € | 650 000 € (43 %)               | Améliorer l'accessibilité pour les personnes âgées et personnes handicapées |
| 2) Classes Inclusives             | 350 000 €   | 240 000 € (68 %)               | Proposer un projet éducatif universel                                       |
| 3) Parc urbain Rivière des Roches | 250 000 €   | 200 000 € (80 %)               | Aménager un lieu de vie, de rencontre et de développement personnel         |
| 4) Voiries Bras-Pétard / Refuge   | 2 204 657 € | 1 310 000 € (59 %)             | Améliorer le confort des usagers des voiries communales                     |

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET AFFAIRES GENERALES**

La Commission Finances et Affaires Générales a émis un avis favorable.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** les modifications apportées à la convention relative au PST,
- **M'AUTORISE** à signer l'avenant à la convention relative au PST,
- **M'AUTORISE** à signer tous les actes afférents.



**Le Maire**



Accusé de réception en Préfecture  
974-219740024-20200923-2020-042-AI  
Date de télétransmission : 30/09/2020  
Date de réception préfecture : 30/09/2020